

Riom, renforcés par d'autres militaires de la compagnie et du personnel de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. La douzaine de chasseurs a été entendue pour tenter de préciser si toutes les règles de sécurité ont été respectées. ■

le civile Dragon 63 ont alors investi le secteur, joints ensuite par des gendarmes. Les deux personnes ont été finalement retrouvées vers 22 heures, en bonne santé mais quelque peu éprouvées par leur aventure. Elles ont été prises en charge au centre de secours de Ceyssat. ■

et vous initie à l'origami (renseignements à l'accueil du musée, activité gratuite). *Le MARQ* découvre sa nouvelle exposition *What a wonderful world* consacrée à l'étude photographique de Jürgen Nefzger sur les paysages des sociétés occidentales. ■

Puy-de-Dôme → Actualité

CONSEILLERS EN PATRIMOINE ■ Louis Giscard d'Estaing envisage de déposer une proposition de loi dans ce sens

Vers la création d'un Conseil supérieur

À ce jour le titre de conseiller en gestion patrimonial n'exige pas un diplôme en bonne et due forme. Louis Giscard d'Estaing propose de créer un conseil supérieur de la profession.

Jean-Paul Gondeau

jean-paul.gondeau@centrefrance.com

A l'instar des avocats et des médecins, les conseillers en gestion de patrimoine veulent leur Ordre professionnel. Louis Giscard d'Estaing les a entendus. Le député travaille sur une proposition de loi créant un Conseil supérieur de la profession.

« La loi clarifierait les conditions d'accès à la profession et celles de son exercice. En cela, elle répondrait à un besoin de protection de l'épargnant » expose le député-maire de Chamalières, vice-président de la Commission des finances à l'assemblée nationale.

Il faut dire qu'à ce jour le titre de conseiller en gestion patrimonial n'exige pas un diplôme en bonne et due forme. Ce qui



CONCERTATION. Le vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale en est au stade de la concertation avec toutes les organisations professionnelles. PHOTO : FRANCK BOILEAU

n'a pu qu'agacer les anciens élèves en gestion de patrimoine de l'université d'Auvergne qui ont entretenu de ce flou statutaire Louis Giscard d'Estaing en octobre 2007.

L'un de ces diplômés, le clermontois Jean-Louis Gagnadre,

représentant de la CGPI (Conseillers en gestion de Patrimoine Indépendants), s'est fait le porte-parole de ses condisciples pour « formuler une demande de protection du titre de conseiller en gestion de patrimoine ». À partir de son argumentaire, le vice-président de la

commission des finances est en train d'élaborer un texte, mais corrigé par rapport à la demande de la corporation : à l'Ordre se substituera un Conseil supérieur.

« Cette structure est moins lourde, moins compliquée à mettre en place que celle d'un Ordre professionnel » invoque Louis Giscard d'Estaing. Au demeurant, le Conseil Supérieur joue le même rôle d'organisation de clarification et de moralisation de la profession que l'Ordre. Ce qui est tout de même l'essentiel pour Jean-Louis Gagnadre.

« Quoi de commun entre un spécialiste de la défiscalisation, dont on sait les ravages que cela

peut causer dans un patrimoine, et un professionnel qui s'engage par écrit sur une analyse de la situation de son client et lui présente des solutions en adéquation avec ses besoins ? ». Le conseiller clermontois fait allusion entre autres à ce « Madoff auvergnat » condamné il y a peu par le tribunal correctionnel pour placements fictifs : la loi serait donc un bouclier pour la clientèle.

Louis Giscard d'Estaing est en pleine concertation. Il prend l'avis de toutes les organisations professionnelles (voir ci-dessous) pour déposer sa proposition au printemps prochain sur le bureau de l'assemblée nationale. ■

■ L'expérience vaut-elle diplôme ?

Il y a plusieurs organisations professionnelles de conseillers en gestion de patrimoine : outre la CGPI, citons la Chambre des indépendants du patrimoine (CIP), l'association nationale des conseillers financiers (Anacofi-CIP), l'association des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CIP-CGPC) et l'association nationale des conseils diplômés en gestion du patrimoine (ANCDGP). Toutes ont donné leur avis sur la proposition de loi, certains faisant des objections comme la CIP qui souhaiterait que l'expérience soit prise en compte tout autant que le diplôme. Pour la CIP, « la notion d'indépendance devra être clarifiée pour s'assurer que le métier s'exerce de manière libérale ». ■

JOUR ET NUIT

SAINT-YVOINE ■ Perte de

SYNDICAT ■ Plus d'adhérents, plus de voix dans les urnes et plus de motifs de lutte